



# Les standards minimum pour une bonne Ecole Primaire à Vanuatu



## Les standards minimum pour une bonne Ecole Primaire à Vanuatu

- Standard 1:** Chaque enfant inscrit à l'âge de 6 à l'école primaire et termine l'année 6 à l'âge de 12, sans distinction de genre, de capacité ou d'origine.
- Standard 2:** Tous les enseignants identifient les élèves ayant des besoins spéciaux et prennent des actions appropriées pour s'assurer de leur présence et de leur participation active en classe.
- Standard 3:** Tous les enseignants doivent être certifiés et recevoir régulièrement des conseils sur leur performance d'enseignement des Conseillers Pédagogiques de Secteur et des Directeurs d'école.
- Standard 4:** Tous les enseignants utilisent des méthodologies variées centrées sur l'enfant dans leurs leçons et qui sont adaptées au Vanuatu ainsi qu'au contexte et à la culture locale.
- Standard 5:** Tous les enseignants utilisent une variété d'approches d'évaluation pour contrôler et évaluer le progrès scolaire des élèves.
- Standard 6:** Tous les enseignants utilisent le programme actuel pour chaque matière à leur niveau respectif pour élaborer leurs plans de leçon et pour créer aussi bien que pour utiliser les matériaux d'enseignement et d'apprentissage dans leurs leçons.
- Standard 7:** Tous les apprenants ont accès aux manuels et aux fournitures scolaires pour toutes les matières.
- Standard 8:** Tous les enseignants et élèves maintiennent une bonne hygiène personnelle et des moyens sont mis en place pour aider les enseignants et élèves recevoir une attention médicale.
- Standard 9:** Les bâtiments de l'école répondent aux standards des bâtiments du MEN, le Directeur d'école mène un audit annuel sur les bâtiments et applique un plan de maintenance des bâtiments scolaires.
- Standard 10:** Tous les enseignants et les élèves ont accès tous les jours, à deux litres minimum de l'eau potable.
- Standard 11:** Les politiques de l'Ecoles ont été développées et mises en application pour protéger le personnel de l'Ecole et les élèves.
- Standard 12:** Tous les enseignants s'assurent que filles et garçons sont capables de participer de manière égale à toutes les activités de l'Ecole.
- Standard 13:** Le Comité de l'école, le Directeur d'Ecole et les enseignants s'assurent que les membres de la communauté participent activement aux événements de l'Ecole et aux activités d'enseignement.
- Standard 14:** L'école a un Comité d'école actif et équilibré en matière de genre et a développé son plan d'amélioration, y compris un budget qui est communiqué à tous les partenaires locaux.
- Standard 15:** Le (la) responsable de l'école gère activement l'administration quotidienne de l'école en maintenant et en mettant à jour fréquemment les dossiers de l'école